

## **Japon**

### **ARTICLE 1 : PUBLICATION ET DISPONIBILITÉ DES RENSEIGNEMENTS**

#### **Systeme de conseil en douane – Douane japonaise**

Le Systeme de conseil en douane vise à faciliter une administration douanière efficace et harmonieuse en fournissant aux parties concernées des instructions adéquates sur les procédures d'importation et d'exportation, en clarifiant les malentendus et, au besoin, en révisant ou en améliorant les procédures d'importation et d'exportation par le biais de consultations ou d'examen des plaintes.

La douane japonaise publie les coordonnées des conseillers en douane sur le site Web suivant :

[https://www.customs.go.jp/english/c-answer\\_e/sonota/9301\\_e.htm](https://www.customs.go.jp/english/c-answer_e/sonota/9301_e.htm) (en anglais)